PAQUEBOT ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET LES ATTAKAPAS.

Pour St-Martinville (Attakapas).—Le bateau neuf, superbe et fin marcheur, BELLE-ISLE, cap. J. Lacroix, partira pour le [illegible] et tous les points intermédiaires, mercredi 24 du courant, à midi. Les passagers pour la côte, Donaldsonville et [illegible] seront débarqués aux prix ordinaires [illegible]. Le BELLE-ISLE débarquera aussi [illegible] passagers sur toutes les habitations [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord [illegible] FOLLAIN & BELLOCQ, ou à A B BEIN. 22 mars

Arrangement d'Ete. Le bateau à vapeur BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo et Bayou Sara, fera [illegible] voyages par semaine, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches et tous les Mercredis, à 10 h. A. M. et du Bayou Sara tous les Lundis et [illegible]. Le BELLE CREOLE, tous les Vendredis [illegible] Tunica et Williamsport. [illegible] passage, s'adresser à P. A. CHAMPOMIER, [illegible] de la Vieille Levée, près Conti.

POUR LA BALIZE [illegible] Le vapeur SUR[illegible] capt J. Martin, [illegible] Nouvelle Orléans pour la Balize [illegible] A LAROSE & Co, 31, Vieille Levee.

Paquebot de la Cote et de Lafourche.—Le bateau à vapeur ELISKA, capt J. G. Landry, [illegible] BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.—Le vapeur ST. LANDRY, [illegible] A Dizas, part de la Nouvelle Orléans [illegible] Lafourche, tous les [illegible] J. H. MORRISON & Co.

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible] WABASH, capitaine [illegible] J W STANTON & Co, Encoig Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible] CHARLEMAGNE, [illegible] J W STANTON & CO. Encoig Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible] UNION, capitaine [illegible] J W STANTON & Co, Encoig Magasins & Lafayette.

POUR BOSTON.—Le navire WAL[illegible] Cheever, partira sous [illegible] L. H. GALE, 94, Commune.

POUR TAMPICO.—Le brick [illegible] VAN STILL, [illegible] HEPBURN & TURPIN, 31 Vieille Levee.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] capitaine Nickerson, [illegible] 1,000 barils farine, [illegible] L. H GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le beau brick [illegible] capitaine Stephenson, [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] EXCHANGE, cap. Fonk, [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire [illegible] NARRAGANSETT [illegible] PIERRE POUTZ, 93, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] HERCULEAN, capitaine [illegible] 240 balles coton, [illegible] LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] cap. Jameson, [illegible] 190 balles coton [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] cap. Baker, [illegible] 100 barils farine [illegible] 200 balles coton [illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—La barque BONA DEA, capt Brown, [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible] D KENNEDY & Co. 157 Tchoupitoulas.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ONEIDA, capitaine Doty, [illegible] L. H GALE, No 94, rue de la Commune.

POUR LONDRES.—La Barque [illegible] EDINBURG, capitaine Jackson, [illegible] LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ATLANTIC, cap. Rose, [illegible] J W STANTON & Co, Encoig. Magasins & Lafayette.

POUR LIVERPOOL.—Le navire JAMES CALDER, capitaine Polester, [illegible] 200 balles coton [illegible] L H GALE, 93, Commune.

LE FRANCO AMERICAIN.

LE Franco Américain, journal français de New York, paraît trois fois par semaine. Le prix de l'abonnement est pour un an, six piastres; pour six mois, trois piastres; pour trois mois, deux piastres et demie. On paie d'avance. [illegible] rue Royale, est l'agent du Franco Américain à la Nouvelle Orléans. [illegible] voir le journal.

Au Magasin fashionable, *Rue de Chartres No 122.*

CORDEVIOLLE & LACROIX ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Queen Victoria et Victor, du Havre, et Maine, de Liverpool, un choix de nouveautés pour la saison, dans le dernier genre et du goût le plus exquis [illegible].

POUR HABITS: Drap [illegible] noir, bronze, bleu, cap de maure, et d'autres couleurs de mode. Casimire extra, de toutes couleurs. Merinos des meilleurs fabricans, toutes nuances.

POUR PANTALONS: Casimir d'été grande nouveauté, noir, et couleurs de mode, mérinos façonnés noir et couleurs assortis. Coutils anglais et français, blancs et dessins [illegible] des premières fabriques.

POUR GILETS: Batiste anglais blanc, dont le extra fin. De français couleur, nouveaux dessins, à raies, [illegible] à carreaux de toutes nuances. Valencias grande nouveauté. Soieries assorties pour [illegible]. Cravates de batistes d'Ecosse croisée, nouveau genre. Foulards vrai Corah, dessins nouveaux. Caleçons de toile, à corsets. Gants de fil écru et fil d'Ecosse. De soie noire, jaune, paille, et blanc, qualité extra. Chapeaux Picard, nouveau genre. 15 mars

VOITURES. LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures dans le style le plus moderne—Cabriolets, Rockaways, Carioles, Buggys, Wagons; [illegible] offert en vente à des prix reduits. Les personnes qui desireraient acheter sont priées de venir examiner avant de faire leur achat ailleurs. A. F. CRANE, 66, St Charles, 19 fev 6m en face du Commercial Exchange

DUFFAU, A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, rue Bourbon No. 118, [illegible] établissement de M. Grain, où il prendra [illegible] chevaux [illegible]. M. Duffau continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourbon No 141. 25 nov—1an

BOUCHONS—25 balles bouchons, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St-Louis.

SUCRE HAVANE—212 caisses jaune et brun, en débarquement du brick Salvador, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

CAFE HAVANE—250 sacs fin vert, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

CIGARES Havane—100 milliers, marques de choix, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

TABAC HAVANE—325 balles Vuelta de Abajo pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

CACAO de Para, supérieur, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

DAMEJEANNES françaises, de 5 gallons, à vendre en débarquement, par L. CANTIN, 42, Gravier.

INDIGO—4 surons Guatemala supérieur, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

DAMEJEANNES FRANCAISES—300 de 5, 3 et 2 gallons, à vendre en débarquement par LOREILHE & CO, 13 mars Encoignure Royale & Douane.

HUILE DE FLORENCE—45 caisses de 30 flacons [illegible], de qualité supérieure, à vendre par LOREILHE & CO, 13 mars Encoignure Royale & Douane.

FROMAGES DE GRUYERES—15 meules, reçues par navire Talma, à vendre par LOREILHE & CO. 13 mars Encoignure Royale & Douane.

VINS EN CAISSES—300 caisses de nouvelle importation, à vendre par LOREILHE & CO. 13 mars Encoignure Royale & Douane.

WHISKEY—120 barils [illegible] et Monongahela [illegible] 3 fev

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 25 mars 1847.

La 2e représentation de CAPITAINE DE VOLEURS, Vaudeville en 2 actes, Précédé par LE CHALET, Opéra en 1 acte. Le spectacle commencera par LA MERE DE FAMILLE, Vaudeville en 1 acte.

On commencera à 6 heures 1/2.

TOM POUCE.

Le fameux nain de Virginie, colonel Chaffin, l'homme le plus petit qui soit au monde, âgé de 21 ans, taille de 25 pouces, pesant 25 livres, restera six jours seulement dans cette ville. On pourra le voir à **Armory Hall** à partir du 22 courant, Lundi, de 9 heures du matin à 10 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents; Enfans, moitié prix. 22mars

SALLE DE BAL DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN. Encoignure Moreau et Champs Elysées, 3me Municipalité.

LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un GRAND BAL PARE ET MASQUE tous les Dimanches. Et tous les Lundis, Mercredis et Samedis, pour les Quarteronnes, jusqu'à nouvel ordre. Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela. Entrée aux bals—Cavaliers $1, gratis pour les Dames. Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie. 22mars F. TRIGANT, Directeur.

Réouverture de la Gallerie de Cook. ON y a ajouté deux superbes tableaux par Anelli, le Déluge et Conrad et Gulnare dans la scène de la prison, tirée du Corsaire de Byron.—Les propriétaires ayant renoncé à aller visiter St Louis, avec la Fin du Monde, sont heureux de pouvoir annoncer au public qu'ils ont fait des arrangements qui leur permettent de la faire voir, en même temps que la belle collection des peintures de M. Cook, au No 13, rue St Charles, et cette réunion forme la plus belle exhibition que l'on ait jamais vue à la Nouvelle Orléans. Les heures de l'exhibition sont 9 A. M. à 3 P. M., et de 5 à 10 P. M.—Prix d'entrée, 50 cents.—Billets pour la saison, $1.—Le dimanche sur l'ouverture de 6 à 10 P. M. 22 mars.

GRANDE EXHIBITION. UNE superbe Gallerie de Tableaux originaux des grands maîtres, est maintenant ouverte à la Salle de Bal St Louis, tous les jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à [illegible]. La salle sera éclairée au gaz toutes les belles soirées jusqu'à 10 heures. On trouvera au même endroit, mais comme étant une exhibition séparée, la fameuse statue, Venus de Medicis, par l'immortel Canova &c. &c. Cette collection se compose en grande partie de tableaux des musées particuliers des plus riches familles d'Italie [illegible] qui pour la plupart sont renommées depuis [illegible] siècles, et apportés dans ce pays dans le but de fonder en Amérique une galerie des beaux-arts. Parmi ces tableaux, se trouve la célèbre peinture, par Michel Angelo Bonaroti, représentant le comte Ugolino et ses quatre fils en prison, qui y moururent de faim. Cette peinture seule vaut le prix d'entrée. Cette collection est sans contredit la plus nombreuse, la plus riche et la plus intéressante que l'on ait vue dans ce pays [illegible]. Toutes les écoles y sont représentées, depuis celle qui a précédé l'invention des tableaux à l'huile, jusqu'aux chefs-d'oeuvres les plus récents des Raphaël, des Titien, du Corrège, des Guide, des Rubens, des Murillo, des Salvador Rosa, des Carlo Dolce, des Vandyck, &c. &c. &c. Nous passerions les bornes d'un avis, si nous voulions donner une idée des beautés que renferme cette collection, qui est estimée surtout des connaisseurs. Il faut la voir pour s'en faire une idée; aussi avons nous fixé à 50 cts. seulement le prix d'entrée. Une seule personne pourra obtenir un billet d'entrée pour tout le temps que la galerie sera ouverte, pour $2. 13mars

AVIS. IL est décrété, etc., que les commissaires nommés pour choisir à Baton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat et pour en surveiller la construction, sont par les présentes [illegible] autorisés à annoncer pendant trois mois qu'ils recevront des plans et soumissions pour l'érection de ladite Maison d'Etat, et aussi à choisir le plan qui, dans leur jugement, leur paraîtra le mieux adapté à l'objet de ladite construction. [illegible]

Conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus, les commissaires donnent par les présentes, avis qu'ils recevront à la maison d'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à neuf heures du matin, pendant trois mois à dater de la présente publication, de la part des architectes et entrepreneurs, des plans et soumissions pour la construction des édifices ci-dessus désignés. Signé MAUNSEL WHITE, Chairman. G. COOK, WALTER BRASHEAR. 29jan 90j

Cent Negres à vendre. HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade. RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans ce nombre se trouvent de bonnes servantes de maison, des cuisiniers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfans, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux-ci avant de faire leurs achats ailleurs. JAS. T. BLAKENEY, Agent, 21 oct 6m Encoig des rues Moreau et Esplanade

NEGRES A VENDRE. LES soussignés établis au No. 56, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres [illegible] de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangements de manière à [illegible] recevoir régulièrement des esclaves des deux Etats ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien méritée qu'a obtenu leur établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos anciennes pratiques et ceux qui s'adresseront à nous auront lieu d'être satisfaits des esclaves qu'ils achèteront chez nous. N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT, 11 nov 6m 56, Esplanade.

Drogues et Medicamens. En débarquement du navire SOLON du Havre. 300 lb Grande absinthe, 150 lb petite absinthe, 200 lb Mélisse verte, 200 lb Hysope mondé, 250 lb Fenouil de Florence, 400 lb Coriandre, 150 lb Orseille de Lyon en pâte, 60,000 Capsules [illegible], 200 lb Etain en feuille, 80 onces Essence de Rose, [illegible] Essence de Portugal, [illegible] Extrait double de Jasmin, 6 lb Essence d'amande amère, 4 lb Extrait de Reseda [illegible] violette, tubéreuse, 300 bouteilles Elixir [illegible], 200 do Chicorée [illegible], 150 lb Alcali volatil [illegible] 2000 lb fécule pomme de terre, 200 pots pommade au garou, L. Dubonau, 100 flacons poudre de Quesneville, 200 boîtes Pastilles de Vichy, 100 boîtes Capsules à l'huile de foie de morue, 100 do Papier épispatique de Vee, 300 do Pilules de santé, Dr Franck, 15,000 pois d'iris, numéros assortis, 100 lb Fleurs de Guimauve, 100 lb do Camomille, 50 lb do de Tilleuls, 25 lb do de Mauve, 25 lb Racine d'Angélique, 150 lb do de Guimauve, 40 lb do de Saponaire, 600 pots Fayence 1 once, 400 pots Fayence 1/2 once, Un grand assortiment de cornues de matras et flacons à double tubulure, 600 camphotières Raspail coco et os, 100 flacons Capsules de Raquin, Un assortiment complet de produits chimiques tels que: Valerianate de quinine, valerianate de zinc, valerianate de fer, &c. &c. A vendre P. CUSACHS, 17mars Encoig. Condé & St. Philippe.

A VENDRE par le soussigné, pour [illegible] diverses consignations, 50 caisses de 12 bouteilles vin rouge, St Julien, 20 barriques, do do, 30 do St-Julien et Margaux, 1841, 25 caisses prunes à l'eau de-vie, 60 — cerises à l'eau-de-vie, 25 — absinthe Suisse, 3 — de 12 paulans pruneaux. Sardines à l'huile en caisses de 24 et 50 boîtes; vin blanc Sauterne 1842, en demi barriques et en caisses; bouchons à bierre et à damejeannes; fil [illegible] en écheveaux, anisette superfine, huile d'olives, &c. &c. VICTOR MAIGNAN, 19fev 89, rue St Louis

COUVERTS GALVANISES. LOISON & SILVESTRE, seuls agents de la maison Ch. Christophe et Co, ont toujours en mains un assortiment complet de couverts, cuillères à café, bouche, &c. au galvanisme, qu'ils garantissent être le meilleur article de ce genre importé aux Etats Unis. 19jan 36, rue de Chartres

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de charrettes avec axes, 10 drays à un cheval, une charrette à un cheval, 4 do à deux chevaux; 2 wagons à quatre chevaux le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Alleghany, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co, 1jan 158, rue Tchoupitoulas.

100 CAISSES DE LIQUEURS assorties, à vendre par P. LONGIS, rue Royale, No 116. 22 fev

100 QUARTS VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS, 22 fev rue Royale, No 116.

50 BARILS WHISKEY MONONGAHELA vieux, à vendre par P LONGIS, 22 fev rue Royale, No 116.

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par P LONGIS, 22 fev rue Royale, No 116.

MACARONI ET VERMICELLI—100 caisses en bon ordre, à vendre par LOREILHE & CO., 13 mars Encoignure Royale & Douane.

CHANDELLES—200 caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40, rue Gravier

Bureau des Naissances et Décès. PASSAGE DE LA BOURSE, PRES LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC. AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée.

ACTE, APPROUVE LE 6 MARS 1819. Art. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq; la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

Art. 2nd. Le décès de toute personne libre [illegible] dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-ci, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq. Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeront [illegible]. 30 avril F. [illegible]

REMEDES.

AU GRAND DEPOT DU DR. No. 59, rue Poydras, se trouvent en vente les articles ci-après désignés réputés par les effets miraculeux qu'ils produisent, à savoir: La Panacée dite "Longley's Great Western Indian Panacea" garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, [illegible].—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Oeillets du Dr Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas, produisent quatre-vingt-dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—[illegible]—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante châtaine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux. Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres [illegible] produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se razer.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde. Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin du "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR OF COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les erysipèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Connel.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on remboursera l'argent si l'on n'est pas satisfait. 15dec—6m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co, DEPOT CHEZ BERTRAND & SIROS, *Encoignure Royale et Bienville.*

La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter; il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

TRESOR DE LA POITRINE. Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau. Cette pâte adoucit promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes. Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande. On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 10v

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE-ORLEANS. LES soussignés ont établi une manufacture où ils fabriquent des PEINTURES, broyées à l'huile ou en poudre, du VERNIS, et du VERNIS JAPON. Ils auront aussi de l'HUILE BOUILLIE ainsi que du BLANC DE CERUSE et du mastic mis en paquet d'une demi livre et jusqu'en quantités de 50 livres. Les personnes qui pourraient avoir besoin de n'importe quelle couleur, dont il n'est pas ici fait mention, auront leurs demandes exécutées sous le plus bref délai. Tout ce qui se fabriquera à cet établissement sera sous tous les rapports aussi bon et bien que ce qui vient de l'extérieur.

VERNIS—A meubles et à voitures; vernis mastic et vernis noir, vernis du Japon et huile de lin bouillie.

PEINTURES broyées à l'huile dans des contenances de 11 à 500 livres: blanc de céruse pur; idem extra et No 1; Rouge Venitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Noir de plomb, Noir d'ivoire, Noir patenté, Bleu de Prusse, Chrome jaune et vert, Brunswick, Noir chinois et Noir bleuâtre; Umbre de Turquie, Umbre Anglais, Vert Parisien, Mastic en blades et en grenier, Couleurs pour peintures en tubes, Vert français.

PEINTURES SECHES, en paquets d'une livre jusqu'à 1000 livres; Blanc de plomb, Blanc de Paris et Américain, Rouge Venitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Pâte de Hollande, Rose-pâle, Chrome jaune et vert, Rouge de plomb, Litharge, Bleu de Prusse, Crocus Martes, Vermillon, Laque, Bleu de [illegible] et Noir patenté.

Ils font sur commande, une composition qui rend imperméable le linge et le drap, tout en maintenant leur souplesse primitive et ne détruisant point leur durée. Cette composition est bien supérieure à toutes celles employées jusqu'ici. Aussi—Une composition pour peindre les toits des maisons et les [illegible]. On peut lui donner la couleur que l'on désire. Cette composition conserve le bois bien mieux que la peinture ordinaire. Ils tiennent un assortiment général de vitres pour croisées et pour cadres de gravures, des couleurs et instruments de peintres et portraits, et tous autres articles concernant la peinture des [illegible] enseignes &c. ROBERT CLANNON & Co, 7 nov—1an 46, rue du Canal

HUILE, CHANDELLES, SAVON, &c.—En débarquement du brick Mobile, et à vendre par Whittemore et Cutter, 8, Nlle Levée. 8 barriques et 6 barils huile de blanc de baleine d'hiver, pure, 1re qualité, 7 barriques huile de baleine d'hiver 1re qualité, 160 caisses blanc de baleine, New Bedford, 1re qualité, 447 caisses savon extra No 1, diverses marques, 500 1/2 do raisins marque John Clement, 200 caisses morue blanche fraîche, en bon état, 390 demi et quarts de [illegible]. WHITTEMORE & CUTTER, 20mars 8, Nlle Levée.

CHANGE sur Bordeaux, en Bordeaux dans Paris, à vendre par CH. DUFOUR, 13 mars 11, rue Conti

CAFE—215 sacs fin vert en débarquement du brick Brazil, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 mars 26, Vieille Levée

SUCRE—235 caisses sucre jaune et brun, en débarquement du brick Brazil, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 20 mars 26, Vieille Levée

BOEUF MESS—15 demi barils boeuf de famille, en débarquement du vapeur Governor Jones, à vendre par J. F. BERCIER & CO, 20mars 54, Vieille Levée.

RAISIN MUSCAT—126 caisses raisin muscat en grappe, en débarquement de la barque Leda, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 20mars 54, Vieille Levée

GOUYAVE—90 douz. boîtes gouyave en gelée et en pâte, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 20mars 54, Vieille Levée

SUCRE Havane—90 caisses sucre jaune, en débarquement de la barque St Mary, à vendre par 20mars L. CANTIN, 42, Gravier.

CAFE—280 sacs en débarquement du brick Tio, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 1er mars 26, Vieille Levée

VIN DE MARSEILLE—59 barriques en débarquement du navire Mary Pleasants, à vendre par AUG MOLIER, 1mars—6f Rue St Louis, 90

VIN SUPERIEUR—16 barriques vin rouge supérieur en débarquement du navire Algona, de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 1mars rue St Louis, 90.

MERINOS—25 pièces mérinos français à vendre par LOISON & SILVESTRE, 1mars 36, rue de Chartres.

200 sacs Poivre—200 caisses Sucre de Boston 1000 barils Maquereaux, No 1, 2 et 3; 1000 caisses do; 60 balles Denims; 1000 boîtes Thé, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 11mars 40, Gravier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Amerika, de Bordeaux: 16 balles de 30 milliers chaque bouchons pointus, 6 do bouchons diverses qualités, 3 do do à damejeannes. VOR MAIGNAN, 10 mars 87, rue St Louis

CHANDELLES—En débarquement du James Andrew, de Boston, 112 caisses chandelles de 4, 5, 6, 8 & 10 à la livre, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 10mars 11 & 15, St Louis.

EN débarquement à bord du brick Amerika, de Bordeaux: 12 barriques vin rouge Grave Blanquefort, 12 do do St Estèphe Médoc, 24 do do Macau Médoc, 45 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par 10 mars B TALAMON, 182, rue Royale

SELENITE, préparation chimique pour teindre les cheveux, généralement employée aujourd'hui. Cet article vient en flacons marqués de A à G; chaque lettre donne une nuance différente. L'emploi en est très facile et n'offre aucun danger, à vendre par H BONNABEL, 10mars Rue Tchoupitoulas, encoig. Natchez

REÇU par les derniers arrivages du Havre Robes brodées, blanches et en couleur, Mousseline brodée pour robes, Jeux de rideaux brodés, Idem en pièces, damassés en pièces; Guinghams, etc. etc. A vendre par Fx PERRET, 10 fev 48 rue Bienville

COGNAC—19 quartauts de la marque J. J Dupuy quatrième preuve, à vendre en débarquement du navire Algona, par B TALAMON, 1 mars 182 rue Royale

VIN—16 barriques vin rouge Gontenac, Médoc, 16 do do Montferrand, 1841, à vendre au débarquement de l'Algona, par B TALAMON, 1 mars 182 rue Royale

E. RABASSE, C. DENTISTE Français, arrivant de Paris, prévient MM. les habitans qu'il se propose de visiter les habitations depuis la Balize jusqu'à Bayou Sara, des deux côtés du fleuve, afin de leur offrir ses services. Dirige la dentition des enfans et corrige la déviation de toutes dents, scie et plombe les dents au moyen d'un ciment. Pose depuis une dent jusqu'au dentier complet, et se charge en général de toutes les cures de dentition. 23jan—3m

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Dorbigny et Claiborne, Une MULE couleur souris, ayant sur le dos des poils blancs, étampée [illegible] sur la cuisse gauche, et borgne de l'oeil gauche, sans d'autre marque sur le corps [illegible]. Si d'ici au 22 mars la dite mule n'est pas réclamée elle sera vendue [illegible]. MICHEL DURIEU, 26 mars [illegible]

CLOUS—300 barils clous; 300 do, de 4, [illegible] pouces, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40, Gravier.

POIVRE—900 sacs [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, [illegible]

RIZ—[illegible] NORCROSS & FOSDICK, [illegible] 40 Gravier

Mairie de la Nlle-Orléans, Conseil de la Municipalité No Un, *Séance du 1er mars 1847.*

Résolu que les résolutions passées par le Conseil des Marguilliers de l'Eglise St Louis, le 17 février 1847, relativement à l'enlèvement des tombes du vieux cimetière qui empiètent sur la rue St-Louis sont et demeurent approuvées et acceptées:

Résolu que le voyer est requis de faire établir et élever d'une manière convenable toutes les parties basses du vieux cimetière qui font face aux rues Conti et du Bassin;

Résolu qu'aussitôt l'achèvement des nouveaux fours, à la construction desquels il est pourvu, aucun corps ne pourra recevoir de sépulture dans les fours qui empiètent sur la rue St Louis, et le Maire est requis de veiller à ce que la présente résolution soit rigoureusement exécutée;

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à céder et transporter en toute propriété un des fours construits, en vertu de ce qui précède, à toute personne ou famille qui prouvera qu'elle est propriétaire de l'un des anciens fours sur la rue St-Louis. Pourvu, bien entendu, que ladite personne ou ladite famille renonce à tout jamais aux droits qu'elle peut avoir sur le four de la rue St Louis, et en retire les restes qui y seraient déposés;

Résolu que toutes les fois qu'une personne ou une famille préfèrera bâtir une tombe plutôt que de prendre un des nouveaux fours, dont il est ci dessus parlé, le Maire lui donnera un warrant pour le montant total de la valeur de l'un des nouveaux fours, et ce, sur le certificat du voyer que la tombe a été construite et à la charge par la dite personne ou famille de se conformer aux conditions stipulées dans la résolution qui précède.

(Signé) JH. GENOIS, recorder. Approuvé, le 4 mars 1847. (Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

CONSEIL DES MARGUILLERS. *Séance extraordinaire de mercredi, 17 fév. 1847.* Résolu que la Fabrique de l'Eglise St-Louis fait abandon à la Municipalité No Un, de la ville de la Nlle-Orléans, de la portion du cimetière No Un, faisant face à la rue St Louis, qui empiète sur la dite rue d'après l'alignement donné à ladite rue, à partir de la rue du Bassin vers le bayou St-Jean, à la charge par ladite Municipalité: 1o—De faire construire des caveaux, dits fours, du côté du cimetière qui fait face à la rue du Bassin et à la rue Conti, pour y transporter, avec le consentement des familles intéressées, les corps qui sont actuellement déposés dans les caveaux construits sur la partie du terrain formant ledit empiètement; 2o—Dans le cas que quelques-unes des familles auxquelles appartiennent les caveaux susmentionnés, préfèrent déposer les corps dans des tombes particulières, la Municipalité leur allouera l'équivalent du coût de construction d'un caveau et dans ce cas la Fabrique désignera un lot de terre dans ledit cimetière pour y construire une tombe; 3o—La municipalité fera remblayer la portion du cimetière qui a besoin de l'être par suite de l'élévation des banquettes qu'elle a fait faire rues du Bassin et Conti, et fera aussi construire un mur de dimension convenable tout le long du cimetière sur la rue St-Louis, à partir de la rue du Bassin, et confectionner la banquette sur ladite rue. 8 mars—30

Sirop indien végétal, de Richard. CE sirop s'est fait connaître par de nombreuses cures, dans des cas de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine telles que, Asthme, catharre chronique, crachement de sang, épilepsie, rhumes invétérés, pleurésie, maladies de foie, perte d'appétit, &c. L'inventeur de ce sirop en a préparé un autre qu'il offre avec assurance comme un remède infaillible contre la dyssenterie, sous les formes même les plus violentes. On pourrait publier d'innombrables certificats pour justifier les vertus attribuées au Sirop végétal indien, mais on s'est contenté de citer quelques personnes bien connues dans cette ville. Se vend à la Nouvelle Orléans: Pharmacie Chabanne, coin Royale et Hôpital, — Pinac, coin Orléans et Dauphine, — Sickles & Co, 24, rue des Magasins. A la Mobile: — Spoule, coin Dauphine et Joaquin. Prix $1 la bouteille, ou $5 les 6 bouteilles.

Nouvelle Orléans, 6 juillet 1846. M. RICHARD.—J'ai souvent fait usage dans ma famille de votre sirop pour la guérison des maladies de poitrine, et je n'ai eu qu'à m'en louer. Je n'hésite pas à le recommander dans le cas de phthisie, toux, asthme, &c. dans la persuasion qu'on ne peut qu'en éprouver du soulagement. A. BARBEY.

M. RICHARD.—Je souffrais d'une violente dyssenterie depuis plusieurs mois, sans qu'aucun remède eut pu l'arrêter, lorsque je fis usage de votre sirop, d'après les instructions qui l'accompagnent. Je n'avais pas consommé la seconde bouteille que ma guérison était complète. Nlle Orleans, 12 janvier 1847. C. GREEN Au coin des rues Commerce et Lafayette.

Mobile, 1 octobre 1846. Je certifie avoir employé le Sirop végétal de Richard, contre la dyssenterie et les maladies de poitrine, avec succès, dans l'hôpital de cette ville. E. H. KELLEY, D. M.

Je certifie que le sirop de M. Richard habitant de cette ville, a guéri radicalement, en très peu de temps ma femme, d'une dyssenterie qui menaçait de lui être fatale, et qui avait résisté à tous les remèdes employés précédemment. Mobile, 2 décembre 1844. J. B GAUTHERIN.

Bartholome Lopez, residente de la ciudad de Mobila, en el Estado de Alabama, certifico Que habiendo hecho uso del Jarabe Vegetal de M. Richard, en varios de mi familia, y particularmente en los niños, ha tenido el mejor efecto que se puede desear, por cuya causa me tomo la libertad de recomendar dicho Jarabe Vegetal a todos mis paysanos residentes en este pays. Mobila, 19 de Agosto de 1846. B LOPEZ.

M Richard—Atteint depuis six ans d'une toux opiniâtre et d'un crachement de sang, j'avais essayé tous les remèdes possibles [illegible] de soulagement, lorsque j'employai votre sirop, qui me rendit immédiatement [illegible]. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de la poitrine [illegible]. Mobile, 20 janvier 1845. CH HANFORD.

M. Richard—Je me suis servi de votre sirop pour [illegible] dans ma famille, pendant les deux dernières années, et j'ai toujours trouvé qu'il [illegible]. Mobile, 21 janvier 1845 JACOB BAPTISTE

Je certifie que les certificats ci-dessus relatés sont des copies conformes aux originaux. Ce 23 novembre 1846. T. SEYMOUR, Juge de Paix. Comté de Mobile. 10mars—1m

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Middlesex, venant du Havre: Mérinos, drap d'été 5/4, [illegible], Coutils blancs et couleurs, Piqués blancs et jaunes, pour gilets, Cols, mousseline brodés et garnis dentelles, Mouchoirs batiste fil, brodés et garnis dentelles, do imprimés, Mousseline imprimée, foulard imprimé, Cravattes Jaconas et mousseline imprimée, Chaussettes fil de lin blanches et écrues, do en coton, Voilettes, noires et blanches, Bretelles, coton blanc, do gomme élastique ord, fines et extra riches, Boutons de nacre, do en soie, pour habits et en fil, Peignes d'écaille buffle, imitation écaille et corne, Eau-de-Cologne, de Marie Farina et des meilleurs parfumeurs de Paris, Parfumeries fines en bottes, crème de Perse, savons, huile, essences, &c. &c. do hygiénique d'après le système Raspail en magasin, L'histoire naturelle de la santé, par F. V. Raspail, Le manuel annuaire en français et en anglais, do, Le procès et défense de F. V. Raspail, Tous les médicaments nécessaires pour suivre sa méthode. F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale.

EN débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 200 barriques vin rouge, Montferrand, 24 do do St Emilion No 3, 4 do do do No 2, 4 do do Haut St Emilion, 24 do do St Estèphe Médoc, 27 demi barriques vin rouge, St Emilion No 3, 36 caisses vin blanc Sauterne, 27 caisses vin rouge, St Emilion No 3, 24 do do do No 2, 27 do do St Estèphe Médoc, 24 do do blanc Sauterne, 26 do do blanc Barsac. En magasin, d'importations récentes 200 barriques vin rouge des marques St Emilion, St-Estèphe, St Julien et Château Margaux. 120 demi-barriques vin rouge, des marques ci-dessus, 10 barriques vin rouge, vieux Laffite, 350 caisses vins rouges et blancs, diverses marq. 400 caisses liqueurs assorties et maraskino, Curaçao de Hollande, Dantzick, guignolet, kirsch, absinthe et anisette, etc., 100 caisses vin gen. d'Esp. muscat Lunel et Co, 250 milliers bouchons fins, sup. à dame jeanne, F & J LACOSTE, mars 105, Royale.

O. TALAMON, *Rue de Chartres No 44.* OFFRE à vendre au débarquement des navires Narraganset et [illegible], du Havre, 2 caisses chemises de couleur, 6 balles cotonnade bleue unie, 2 caisses mouchoirs madras ordinaires, 1 caisse bourses en soie, 1 caisse houpes de cygne. 9mars

O TALAMON RUE DE CHARTRES, No 44. OFFRE à vendre au débarquement des navires Vicksburg et Wabash, de New York: 3 caisses lacets pour souliers 1/2 et 3/4 yardes; 2 do Savonnettes rondes; 2 do baleines pour robes et corsets; 1 do peignes nouvelle forme. 9 mars

A VENDRE, en débarquement du brick Amérika, capitaine Stephanson, venant de Bordeaux: 40 barriques vin rouge St Emilion, Nos 1 et 2, 80 tierçons vin blanc Barsac, 1843, 10 barils de 20 gallons Cognac, A. Bouffron, 18 tierçons vinaigre de vin blanc, 20 caisses sardines en boîtes et demi-boîtes, 50 paniers bouteilles vides 22 onces, par 2 mars NUMA LACOSTE, 103 rue Royale

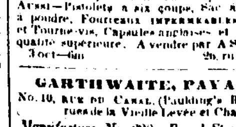

FUSILS DE CHASSE. REÇU par les navires Ed. Boustead et Victor, un assortiment de **FUSILS doubles et simples** de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont finis d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi—Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poire à poudre, Fourreaux IMPERMEABLES, Cheminées et Tourne-vis, Capsules anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par A SOUBIE, 3 oct—6m 26, rue Toulouse

GARTHWAITE, PAYAN & Co. No. 10, RUE DU CANAL, (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres. *Manufacture No. 228, Broad-Street, Newark, N. J.*

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tenessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas:

ARTICLES POUR LES HABITANTS:—Kersey, Lindsey et Mixture triple et laine, paletots, gilets à manche, lévites et pantalons à la matelotte, couvertures bleues, blanches, grises, vertes et bleu-fett, paletots, surtouts, habits-sacs, noirs, gris mélangé et satinet à carreaux; gilets de dessous noir-mélangé et croisé; chemises en flanelle croisée unie, rouge et blanche; chemises en hickory et étoffes rayées à la matelotte; chemises en coton écru et blanc, en ginga bleu, et en calicot; bas épais tricotés à la campagne; 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA COTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, tour-aller, habits de bureau et d'affaires, habits et lévites à la Pinot, lévites écourtées, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.

ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu-noir; à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Camble et Joinville.

PANTALONS—En chevreau noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à côtes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonnade de fantaisie et log cabin.

GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre; en casimir noir, en velours noir et fantaisie et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.

Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes. GARTHWAITE, PAYAN & Co.

[illegible] A L'EAU DE VIE—[illegible] à vendre par LOREILHE & CO, 23 mars Encoignure Royale & Douane

DRAPERIE—Reçu par les navires Christophe Colomb et Rigo du Havre: Une balle drap noir, écarlate et satin, et une balle satine noire pour pantalons, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

$500 DE RECOMPENSE. EN OUTRE de la récompense offerte par le [illegible] Gouverneur [illegible] pour l'arrestation de FRANCIS D. NEWCOMB, qui s'est échappé de la prison de Paroisse dans la nuit du 27 février 1847. Ledit Newcomb est âgé d'environ 48 ans, beau teint, robuste et bien pris. Il a les yeux d'un bleu tendre, la barbe et les cheveux grisâtres et est de la taille de cinq pieds 8 à 9 pouces. Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, 1er mars 1847. JOHN L LEWIS, Shérif. 1mars

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de tous biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui, et se recommande à ses amis. Rue St-Louis, 67. Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1an

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui. A. MICHOUD, 1dec—1an Bureau 142, coin Ursulines et Levée.

On va crier au Miracle. 200 FRANCS DE MUSIQUE ET LE JOURNAL LE MIEUX REDIGE, pour $12 par An. 7 ALBUMS INEDITS qui viennent de paraître. Trois albums de chant, un de piano, un de quadrilles, un de valses, un de polkas.

LA FRANCE MUSICALE. Journal de musique paraissant à Paris tous les dimanches, depuis le 1er janvier 1847.—On s'abonne à la librairie de V. HEBERT, 149, rue de Chartres. Nota—Tout abonné nouveau ou ancien qui renouvelle son abonnement, reçoit de suite GRATIS à titre de prime, les albums suivants, complètement inédits: 1o Les Fleurs d'Italie;—2o la Rosée;—3o les Etoiles d'Italie;—4o le Jardin d'hiver,—5o les Royales;—6o la Tour de Babel;—7o Danse des Fées. ET DE PLUS Les Ruines d'Athènes et le roi Etienne, 2 grandes partitions de L. Van Beethoven. 16mars

ATLAS DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.—Les abonnés à l'Atlas, cartes et plans de l'histoire du Consulat et de l'Empire, de Thiers, trouveront la 4me livraison chez Von HEBERT, Libraire, 16mars 149, rue de Chartres.

QUATRIEME livraison de l'**Echo des Feuilletons.**—Le 1er numéro de la 7e année, qui a commencé en octobre 1846, contenant la fin de la Châtelaine de Wagram, Charles VIII à Toscanelle et la Quiquengrogne, vient d'être reçu par le soussigné, et est prêt à être délivré. L'agent profite de cette occasion pour rappeler aux abonnés que le prix a été fixé à $2 50 par an au lieu de $3. Von HEBERT, Libraire, 16mars 149, rue de Chartres.

F. V. RASPAIL. MANUEL annuaire de la Santé, 1 vol, en vente chez Von. HEBERT, 14 mars 149, rue de Chartres.

LES soussignés venant de recevoir par le navire Auburn, de New-York, un assortiment de cuisines en fonte, de Bébee, tant pour bois que pour charbon, invitent le public à venir les examiner. Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en désirer pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des WATER WORKS et la chauffer à mesure que l'on en retire. Les personnes tenant maison, sont invitées à venir examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans ce pays, tant en fait d'économie que de commodité. S MASPEREAU & Co, 1er jan Rue Condé, No 22

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur. FORGES PORTATIVES. LES soussignés, agents de la manufacture, viennent de recevoir quelques unes de ces forges, et invitent les planteurs et les capitaines de navires et bateaux à vapeur à venir les examiner. Ces forges sont recommandables par leur solidité et leur commodité en ce qu'elles sont totalement en fer [illegible] alimenter le feu, et ne prennent pas plus de trois pieds de diamètre d'espace [illegible]. S MASPEREAU & Co, 1er jan Rue Condé, No 22

CONSULAT DE FRANCE. AVIS MENSUEL—MARS 1847. SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	L
Albert Jean Casimir	Julie Mme blanchisseuse
B	Lecomte
Brandstetter	Lefevre Michel Louis
Barriere Jacques	Lebad Jn Marie
[illegible]	Lamarque Mathieu Ch
Besson Jean Baptiste	Loustalet Jean [illegible]
Bouvet [illegible]	Lesueur aîné Isidore
C	M
Chavanterie	Morer
Chazaud	Morin Anselme
[illegible]	Messant
Commenge Jn Ferdinand	Mourain
Chaudron	Meynot Jean
D	Moreau Claude
Dury François	Marcille G Joseph
Dominique	Marchant, les frères
Dodane Jn Bte	Mongin Ernest Etienne
Destrem Joseph	Mentel
Darmengan	P
F	Picot Antoine Anatole
Fleckel	Petit Victor
Fayolle Edouard	Parlange Jean [illegible]
Pourteau Pierre du [illegible]	S
G	Sommeville Charles
Guerin Rose Dlle	[illegible]
Girard Paul Théodore	T
Gondrand Louis	[illegible]
	V
H	[illegible]
Imbert Charles	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 10 mars

RAVELET & HUET. Importeurs de Marchandises françaises, 25 rue de Chartres, au premier. **Vente en gros seulement.** OFFRENT à vendre, en débarquement des navires Victoria, Fanny et Boston du Havre: 2 caisses ombrelles riches nouvelles, [illegible] 2 do chapeaux de mode Nos 12, riches, nouveauté, [illegible] No 1 à 12, [illegible]. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à visiter cet assortiment de marchandises qui seront vendues à bas prix pour clore la liquidation qui devra avoir lieu au 15 avril, sans remise. En plus, un grand assortiment d'articles français d'importation récente, à vendre à des conditions avantageuses. [illegible] mars

MARCHANDISES DE PRINTEMPS. REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par les soussignés. 1 caisse ombrelles, riches nouveautés, 2 do barèges et balzorines imprimées, 6 balles jaconat fantaisie et deuil nouveautés, 8 balles mousselines satinées et brillantées, 4 balles mousselines marquises et organdis imprimés, 3 caisses mousseline suisse, brodé couleur, 2 do do do blanches, 1 do rubans fantaisie nouveautés, 1 do gants et mitaines, filet Egyptien et unis, 1 do barèges noirs et verts, 1 do coton chamoi à rideaux, 1 do satine et façonne, 1 do damas laine à rideaux, 1 do coton do, 1 do chaussettes coton écru, 2 do do gris mêlé, 6 do bas coton blanc assortis, 1 do mouchoirs batiste unis et à ourlet, 1 do do brodés et à vivière, 4 do mérinos double noir à habits, 1 do do façonnés à pantalons, 6 balles coutil fantaisie, 4 do cotonnades de printemps assorties, 1 do jupons crinoline, 1 do corsets. Aussi en magasin un bel assortiment de soieries noires et en couleur, châles de soie et de cachemire, cols brodés, cravates pour hommes et pour femmes, écharpes de soie, de barège et de cachemire, franges, boutons fantaisie et une quantité d'autres articles dans leur genre. LORNE & FROIS, 4fev 41, rue de Chartres

AUX BELLES OMBRES. Rue Bourbon, entre St-Pierre et Orléans, No 197. CHARLES JUDICIS, TEINTURIER DEGRAISSEUR, INFORME le public et les marchands de nouveautés, principalement les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'en ce moment il vient d'ouvrir un établissement en fait de teinture-nettoyage d'habillements tant pour hommes que pour dames; blanchit les schals brochés et autres à neuf; remet pareillement dans leur état primitif les robes de satin blanc; nettoie les tapis, rideaux et tout ce qui concerne le parfait [illegible]; teint toutes sortes d'étoffes en tout genre et donne l'apprêt neuf, sans piqures d'épingles. Informe également le public, qu'il n'existe aucun système de teinture-nettoyage et apprêt pareil au sien. Il prie les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, de vouloir passer chez lui; elles seront à même de voir qu'il n'existe aucun de ces systèmes, et que seulement on échauffe les chaudières cylindres par la vapeur, pour abréger le temps et rendre l'ouvrage plus propre. Il a l'avantage sur ses confrères d'être le seul possesseur de ces machines; ses chaudières cylindres et apprêt sont échauffés par un même feu. Il prie les personnes qui n'auraient pas été satisfaites des objets qu'elles auraient confiés à ceux qui exercent cette même profession, de vouloir bien mettre son savoir à l'épreuve. Il prévient aussi ceux pour qui il aurait travaillé et qui se sont plaint de sa négligence, qu'il est à même de pouvoir les satisfaire dans le plus bref délai, ayant tous les nécessaires. 11fev—1an

VIEUX VINS ROUGES—25 barriques vieux vin rouge St. Estèphe; 30 do Margaux & St Emilion; 30 do Médoc, 30 demi barriques Médoc; 15 barriques vieux vins Haut Brion, Latour & La Mission, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR, 11 Conti. 3fev

A vendre par le soussigné. 40 barriques vin rouge vieux Château-Margaux, 10 do do do Marquis d'Alègre, 10 do do do Château Léoville, 10 do do do Château Laffite, 10 do do Très vieux Château Léoville, 100 barils vin blanc Haut-Sauterne, 100 caisses vin vieux rouge, bouteilles dorées, 100 do do do étiquettes et capsules, 25 do do do Château Giscours, 25 do do do Blanc Haut-Sauterne de 12 btles, 25 do do do de 24 1/2 btles, 50 barriques vin rouge bon ordinaire St-Julien, 30 do do St-Emilion, 50 do do St-Estèphe, 20 do do Pauillac, 20 do do Queyries, 300 caisses de 12 bouteilles, cerises à l'eau-de-vie, 100 do do do fruits, 6 prunes, 6 abricots, 30 do do poires à l'eau-de-vie, 400 do Absinthe de Sauvageot Brunaton & Co, 50 do de Jeanrenaud, très-vieille, 50 do Kirch do très-vieux, 25 do do de Bertoud, fils, 50 do do de Bordeaux, 100 do de curaçao bon ordinaire, 40 do do supérieur, 100 do de marasquin supérieur, 10 do de Eau d'or de Dantzick supérieur, 100 do Eau d'or bon ordinaire, 50 do de liqueurs de Bordeaux [illegible] [illegible] Toulouse et St Louis

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de J. S. [illegible] et Dame Ellen Holmes [illegible]. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente [illegible] à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le lundi, 26 avril 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, pour le compte des dites successions, à l'adjudication de la propriété foncière et des actions de banque ci-après décrites, savoir:

Huit lots de terre, ensemble avec les améliorations qui existent dessus, situés rue Tchoupitoulas, dans l'îlet borné par les rues Benjamin, Tchoupitoulas, de la Nouvelle Levée et Suzette.

Le lot No Un est à l'angle des rues Benjamin et Tchoupitoulas, et ayant 26 pieds de face à la rue Tchoupitoulas et 100 pieds à la rue Benjamin.

Le lot No Deux, contigu au lot No un, et ayant 26 pieds de face et de largeur, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No Trois, ayant 26 pieds 6 pouces sur la rue Tchoupitoulas, sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec un angle de 52 pieds de profondeur jusqu'à la rue Benjamin, et 27 pieds de face sur cette rue.

Il existe sur ce lot, une maison splendide en briques à deux étages, bâtie l'année dernière, et contenant neuf pièces, cuisine, dépenses, chambres à bains, chambres à domestiques, écuries, &c. &c.

Les lots Nos Quatre, Cinq et Six, ayant 26 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, même mesure dans le fond, sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Sept, ayant 26 pieds 6 pouces de face sur 126 pieds sur la ligne limitrophe au lot No six, et 124 pieds sur la ligne limitrophe au lot No huit.

Le lot No Huit, ayant 26 pieds 6 pouces de face et de largeur dans le fond, sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les dits lots de terre sont rétablis et sont à proximité du marché Ste Marie.

Et le même jour, à la même heure et au dit lieu, 200 actions de la Banque de l'Union.

Conditions—Les actions de la Banque, comptant, et la propriété foncière, un quart comptant, et la balance payable à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque.

Les actes de vente seront passés par Wm Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L LEWIS, 25 mars—3on30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

LE soussigné désirant de clore ses ventes aussitôt que possible, un grand stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE et de MODISTES, est déterminé à réduire ses prix tels qu'ils pourront satisfaire les acheteurs, lesquels sont priés de venir examiner ces marchandises, ils pourront se convaincre qu'il y aura avantage pour eux. Habillemens en cachemire riche, mousseline de laine, soierie, satin broché, mousseline, tarlatane, et dentelle brodée; [illegible] en châlis de cachemire, soie, laine et mérinos; chapeaux brodés et en mérinos uni, pèlerines et visites, rubans, fleurs, dentelles et broderies, gants, bas et articles de fantaisie, bonnets pour dames, décolletés et fillettes, en tout genres; corsets, parasols et ombrelles, ridicules, bourses et ornements de tête, peignes d'un nouveau style, colliers et bracelets, etc. etc. Les marchands et détaillants de la campagne trouveront qu'il est de leur intérêt de venir examiner ces marchandises. D F WAYMOUTH, 12 jan 57 rue du Canal

Chapellerie Parisienne A. MARCHAL, 40, rue de Chartres, REÇOIT par le Talma, du Havre un grand assortiment de Chapeaux qu'il offre à vendre à des prix très réduits. 500 douz chapeaux paille marine, bords doubles, 100 do do do do do gris et noirs, 50 do do do forme mode, Bridal, 200 do do do marins, bords simples, 150 do do do montagnes, 200 do do do bonbons Italie, forme Bridal et Bambardua, 200 do do do grosse bambina, forme Bridal et Bambardua, 50 do do do pour cadets, blancs, gris et noirs, 4 do do Rat musqué de Mesmer, 4 do do Castor gris do, 4 do do Castor superfin de Pinaud, 20 do do soie velours extra do, 4 do do gris raz grands bords, [illegible], 4 do do Tyrolien Pinaud. Tous ces chapeaux sortent des maisons ci-dessus désignées, et ont été fabriqués avec un goût tout particulier.

PANAMAS. Un grand choix de cet article à vendre en gros et en détail.—Aussi un grand assortiment de casquettes, [illegible] cannes, parapluies, cravaches, &c. &c. 13 mars

M DE GOER & RIFFLARD, 21 RUE DES MAGASINS. *MARCHANDISES FRANCAISES,* REÇU par les navires Brunswick, Francis de Paul, James N Cooper, [illegible] du Havre: 7 caisses Indienne à rideaux rouge Chamois, [illegible] satine, 4 do Rideaux brodés riches et damassés, 4 do Mousseline suisse, unie et croisée, 2 do Passementerie pour rideaux, 3 do Mouchoirs madras, de soie et de coton, 3 do Mouchoir Batiste, brodés, [illegible] unis et couleur, 2 do Draps noirs, extra fin, 5 do Percales imprimées, 2 do Indiennes do, 2 do Mousseline blanc noire 5/4, 2 do Ginghams garanti [illegible], 2 do Jaconats, mousseline, [illegible], 2 do Organdi do do do, 4 do Jaconats [illegible], 2 do Organdi [illegible], 6 do Barèges, grande nouveauté, très riches pour robes, 6 do Ombrelles et Parapluies toute grandeur, 6 do Chapeaux soie et feutre.

MARCHANDISES ANGLAISES. Reçu par les navires [illegible], de Liverpool et Collingwood de Glasgow: 2 caisses Fouta de l'Inde, 3 do Fil patenté de Marshall, 10 do Fil en Bobine, 10 do Toile d'Irlande [illegible], 30 balles Colette Oldenburg, [illegible], 6 caisses Toile à drap 12 qr, 30 do Toile de Russie [illegible], 15 do Coton [illegible], 10 do Indiennes [illegible], 10 do Jaconats et mousseline, imprimés et blanc, 10 do Mousseline à carreaux, 15 do Brin blanc et écru uni et carreaux, 2 do [illegible]. Toutes ces marchandises sont de première qualité, et seront vendues à bas prix pour du comptant ou du bon papier. 6 jan

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT. NORTH & BROTHERS, *Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle-Orléans.* [illegible] Cotonnades [illegible]. COTON Lowell [illegible]; coton écru d'Appleton [illegible]; Springfield [illegible]; Pittsfield, de Hamilton [illegible]; coton à draps blanche, de Hamilton [illegible]; idem Lawrence, Appleton, Hamilton et sans marques, toutes dimensions; flanelle [illegible] de Salisbury, blanche et écrue, flanelle différentes couleurs de Salisbury, idem gaze, idem Welch [illegible]; toile damassée 6/4, 7/4, 8/4 et 10/4, toile d'Irlande, linon, batiste, [illegible], cravates jaconat à carreaux, mousseline à coudre, idem couleur, [illegible] mouchoirs de poche à bordures blanches; mouchoirs Verona idem à portraits, idem bleus et Romal [illegible]; idem coton bleu, véritables Bandanas, idem Barcelone, foulards en coton, mouchoirs madras, batiste et autres; châles coton Prusse, Rob Roy, Wallace, &c.; nappes et serviettes à raies rouges, nappes en fil, écrues, idem en coton, [illegible] gingham et une [illegible] bonnets de laine pour femmes, et une variété d'autres; idem pour enfants, gants, cachemires et autres; [illegible] chemises à devant de toile et autres, [illegible] et en coton lacets, [illegible] et autres, satin jeans blanc, jeans bleu, jeans bleu et écru, velours noir bon usage, [illegible] bleu, bombazine noire, lasting noir, étoffes à carreaux de la Caroline, chambray [illegible] cotonnade log cabin nouveau style, [illegible] de Hamilton et de Chester, [illegible] chaussettes anglaises, allemandes, françaises, idem grises pour domestiques; bas en coton, diverses couleurs pour femmes, idem cachemire, idem pour enfans; épingles et aiguilles; boutons diverses sortes, pour habits, chemises, &c.; agrafes, coton à marquer, bretelles en gomme élastique, idem en coton, barège vert, coton [illegible], [illegible] de York Mill, burlaps, osnaburg, fil, nankin bleu, gingas à [illegible], gingham d'Earlston, [illegible], couvertures vertes, bleues et rouges pour capots, couvertures américaines de 3 points, [illegible], idem Duffil, roses, idem anglaises, 10, 11, 12 et 13/4 pour lits; idem pour lit d'enfans, drap [illegible], drap peau de lion; étoffes à gilets, piqué impérial, fil à coudre de Marshal, noir et gris, [illegible] couleurs, idem de Taylor et Alexander, idem en couleurs assorties; mousseline suisse, [illegible] idem rayée et à carreaux, mull et book mousseline, idem de batiste et jaconat, bandes et entredeux; dentelles, bobinet [illegible], [illegible] valenciennes, [illegible] et rangs, [illegible], jaconat rubanté et à carreaux, [illegible]; satinet bleu et noir, idem mélange et noir; jeans du Kentucky; casimir imprimé, drap bleu, noir et vert, idem gris et vert bouteille pour voitures, idem gris et vert bouteille damassé, dimity à meubles, batiste; brun brun à carreaux et bandes de 25 yardes, gingas 3/4 et 7/8 à tabliers; étoffes à carreaux pour meubles; batiste noire, velours, soie, et un grand assortiment de CALICOTS, comprenant une variété de 1500 à 300 différens goûts.

AUSSI—EN DEBARQUEMENT: Un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES FRANCAISES, choisies expressément par l'un des associés à Paris, consistant principalement en: Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau, indiennes à meubles, bleues, fauves et rouges, idem damassées, mouchoirs madras nouveaux dessins, idem Pailliacat, Napolitaine, à petits dessins, parasols pour dames, idem soie 26, 28, 30 et 32 pouces, mousseline de laine nouveau goût, cachemire d'Ecosse, article nouveau et riche, mitaines en laine et en soie, mouchoirs de cou pour dames, cachemire et mousseline de laine pour dames, cravates de fantaisie 5/8 et 3/4 pour hommes, écharpes noires et à dessins, et en couleur, pour hommes, shalls cachemire imprimé 3/4, 4/4, 6/4 et 8/4 écossais, soierie de Pekin unie, noire, rondée et rayée, gants de chevreau pour dames et hommes, idem en castor, mouchoirs de soie, foulards, &c.—un grand assortiment de bas noirs et blancs, cachemires noirs, crêpes noirs, barège noir et vert, pou-de-soie noir, uni, ondé et à raies, dentelles bleus en [illegible], bas en coton pour femmes et enfans, bas [illegible], bretelles en gomme élastique, nouvel article—un très grand assortiment de broderies &c. &c., telles que mouchoirs, bandes à poignet, bonnets d'enfans, bandes en mousseline brodée, dentelle noire et blanche, entredeux et bandes, le tout d'un nouveau goût, guingham à carreaux, bonnets en soie pour enfans, casimir nouveau goût, à pantalons, mouchoirs batiste-fil, divers genres, toile à draps française, mérinos couleurs assorties, flanelle gaze et croisée, cotonnades à pantalons, nouvel article, gants à filets, couvertures en mérinos, mouchoirs fil, en couleur, pour hommes, shalls mérinos à deuil, shalls thibet 3/4 et 4/4, gants soie noire pour femmes et hommes, un grand assortiment de rubans taffetas et satin des Nos 1 à 12, bordures à rideau, cachemire d'Ecosse noir uni 4/4 et 5/4, galons fil, de 1 à 12, anneaux à rideau, fil noir pour tailleurs, des bronzes et argentés, boutons soie pour habits et paletots, idem nacre et os, boutons en os à cinq trous; fil français patenté, peignes à toilette, fil à coudre diverses couleurs, frange soie noire satin noire blanc, shalls coton 4/4 et 3/4; mousseline de laine noire, 4/4 et 5/4. 1er oct

AVIS—Détenu à la geôle de la paroisse St-Jean Baptiste, le nègre américain nommé TALBIRT, disant appartenir à M. [illegible], de la Nouvelle Orléans. Ce nègre est âgé d'environ trente huit ans, taille de cinq pieds dix pouces et la jambe gauche coupée au dessous du genou. Le propriétaire de cet esclave est prié de le réclamer conformément à la loi. Paroisse St-Jean Baptiste, 3 mars 1847. DRAUSIN TREPAGNIER, 5 mars—12 fois Geôlier

VINGT CINQ PIASTRES de récompense seront données pour l'arrestation de la négresse ELLEN, âgée d'environ 25 ans, taille de 4 pieds à 5 pouces, les dents de devant gâtées. Elle est bien connue en ville comme marchande, et comme ayant appartenu à M. Thibaut de cette ville. Elle parle bien français et anglais. Cinquante piastres de récompense en sus seront données pour la preuve qu'elle reçoit asyle de quelqu'un, contrairement aux lois. J E ARMOR, Encoignure des rues Magasins et Orangers, 16mars—1f 2me Municipalité.

$25 de récompense. PARTIE le 11 février courant, la griffonne EPHEMY THOMAS, ou PHEBE, un peu forte, taille moyenne, lèvres épaisses, ne parlant que l'anglais, de façons assez agréables et en général se tenant proprement. Elle a environ vingt huit ans, et a été louée à M. Scott, restaurateur, à l'encoignure des rues Royale et Douane. On peut s'adresser au bureau de ce journal pour y donner les renseignements qu'on aurait sur cette esclave ou à la grocerie, encoignure Royale et Ste-Anne. Les personnes qui lui donneraient asile seront poursuivies selon toute la rigueur des lois. 15mars—30 G BROWN.

VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE LIQUIDATION. B. O. VIGNAUD, No. 41, RUE DE CHARTRES. IMPORTATEUR direct de porcelaine française de tout genre, verrerie de table, unie, moulée et taillée; aussi articles de fantaisie en crystaux de couleur et en porcelaine décorée, plaqué, britannia, ferblanterie, coutellerie de table, couverts en Maillechort plaqué et en german silver, lampes de tous genres, ornements de cheminée, pendules, girandoles, vases, fontaines et candélabres. ARTICLES DE FANTAISIE ET DE MENAGE. B. O. Vignaud, liquidant positivement, offre de grands avantages aux acheteurs. Il invite les marchands, les familles, les propriétaires de restaurants, d'hôtels ou de cafés à venir examiner son grand assortiment, qu'il vend en gros et en détail, au prix coûtant pour du comptant. 6fev

F. P. DE GOURNAY, Collecteur, No. 11, PASSAGE DE LA BOURSE, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI, SE chargera de tous comptes à collecter à une commission modérée: prendra des arrangements avec messieurs les négociants et les médecins pour se charger de leurs créances mensuellement ou annuellement; s'obligeant à fournir bonne sécurité s'il est nécessaire pour toutes fortes créances à lui confiées. Il prendra des recouvremens pour la campagne ou toute ville de l'Etat, et instituera toutes poursuites judiciaires à ses frais. Il se chargera de recouvrer les loyers de maisons et de domestiques. Ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance sont priés de se référer aux personnes suivantes:

J. A. Beard,	A. Boisblanc,
W. T. Vigers,	J. R. Jennings,
J. H. Ashbridge,	J. A. Baudoin,
Brug & Fincher,	A. Maureau,
Thibaut & Augustin,	Doct. J. C. Landreaux,
J. A. Baquie,	Doct. Von Poelnitz,
J. D. Lambert,	Doct. C. Faget. 10 sept—

A VENDRE en magasin par J J Dupuy, 4me preuve; 2 demi-pipes cognac [illegible]; 100 barriques vin rouge ordinaires, St.-Estèphe, Margaux, Macau Médoc, Grange Blanquefort, 10 barriques vin rouge vieux St. Georges, 18 barriques vin rouge Fronsac et côte Bourg, 2 barriques vin rouge Château Margaux 1834, [illegible]

MAQUEREAUX—300 barils [illegible] NORCROSS & FOSDICK [illegible]

CAFE JAVA—[illegible] NORCROSS & FOSDICK [illegible]

VINAIGRE DE VIN [illegible] 12 mars [illegible]

BOUTEILLES DE BORDEAUX—[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans—A tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Jean Baptiste Jeanin ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, où ladite vente fut enregistrée le 21eme jour de mars, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée. Ladite propriété fut vendue par le shérif de la Paroisse d'Orléans, le 2eme jour de mars 1847, en vertu d'un décret de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, rendu le neuvième jour de janvier 1847, dans l'affaire de Jean [illegible] vs. Antoine Cambre, No 344 du docket de ladite Cour, à laquelle vente ledit Jean Baptiste Jeanin s'en est rendu acquéreur pour le prix de $175. (cent soixante quinze piastres) payable comptant. Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir: Un lot de terre désigné comme étant le numéro trois cent quatorze de l'îlet numéro trente-deux, dans le nouveau faubourg Marigny, ledit lot ayant cinquante pieds face à la rue Urquhart sur cent cinquante pieds de profondeur (mesure française). Le dit lot de terre est décrit conformément à un plan fait par J Pilié, en date du 10 novembre [illegible], et déposé en l'étude de L T Caire, notaire en cette ville. Témoin l'honorable John McHenry, juge de la dite Cour le vingt-cinquième jour de mars, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-sept et la soixante-et-onzième de l'Indépendance des Etats-Unis. [L. S.] ALFRED ROUSSEAU, Greffier. 25 mars—3on30

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Boutin, Gally & Co. vs. leurs créanciers,—No 24,175.—Les créanciers de Boutin, Gally & Co sont par le présent notifiés d'avoir à déduire, sous dix jours de cette date, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le tableau provisoire de distribution enregistré ce jour, ne serait pas confirmé et homologué, et les fonds distribués en conséquence. Par ordre de la Cour ce 24 mars 1847. P LEBLANC, greffier. 25 mars—3on10

BUREAU du Shérif de la paroisse d'Orléans, le 10 mars 1847.—Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 859—James C. Delaney vs. 650 sacs de maïs, &c. &c. 104 paquets de peaux sèches, 791 barils de farine, des barils de boeuf, porc, graisse, &c., etc. [illegible] de porc. Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire lancé dans cette affaire, j'ai saisi 650 sacs maïs, &c. &c. 104 paquets de peaux sèches, 59 barils de farine, 600 barils de boeuf, porc, graisse, &c. et 47 barils de porc, qu'on suppose provenir du naufrage de la barge New Brazil, qui a sombré à la barre dite Hard Times ou près de cet endroit, dans l'Etat du Mississipi, le 3 mars courant, dans son trajet de St Louis à la Nouvelle Orléans, à la remorque du vapeur le [illegible], toutes les personnes qui pourraient avoir droit aux dits sacs de maïs, &c. &c. sont notifiées d'avoir à comparaître dans les quinze jours qui suivront la date du présent avis et répondre à la pétition présentée dans ladite affaire. JOHN L LEWIS, 11 mars—3/c n15 Shérif de la Paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Succession de Mme A. A. Lecesne—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour. 16mars B F LEWIS, Député Greffier.

Succession de Joseph Vesques. DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et la dite administratrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour. B F LEWIS, 16 mars Député greffier

Succession de A A Y Villabobo. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le Curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour. F M BERTIN, 17 mars—3 Député Greffier

SUCCESSION DE BENOIT TREME. AVIS est par le présent donné de l'ouverture de cette succession dans la paroisse St Bernard. Les créanciers sont invités à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, soit au soussigné, soit à M CYPRIEN DE FOUR avocat, 7e rue de Toulouse. ANDRE DARCANTEL, Curateur

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Marie M. Vogel vs. Louis Pichet, son mari—Samedi 12 décembre 1846—La Cour étant satisfaite par les témoignages fournis, que les affaires du défendeur sont embarrassées, [illegible] décrète, et ordonne que la demanderesse Marie M. Vogel et le défendeur Louis Pichet, son mari, [illegible] C. C. [illegible] Nouvelle Orléans 17 décembre, mil huit cent quarante six. Signé E A CANON, juge

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer très respectueusement les dames qu'il a reçu tout récemment et débarque en ce moment, un très beau choix d'articles nouveaux et convenables pour la saison, tels que: Mousseline suisse, blanche et en couleur, [illegible] brodées pour mariées, ordinaires riches et très riches, [illegible]. Le soussigné se préparant pour son voyage annuel à Paris, vendra à des conditions extrêmement libérales. E. D. FANIS, 11 mars 146, rue Royale.

VENTES A L'ENCAN.

GRANDE VENTE SANS RESERVE *de propriétés foncières, soit améliorées, soit terrains vacants, situés en ville, ou à Carrollton.* PAR BEARD, CALHOUN & CO., Encanteurs.

SAMEDI, 27, et lundi, 29 mars 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, seront vendues, sans réserve, à des conditions libérales, les propriétés ci-après décrites:

1o—Un terrain dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Hevia et Girod, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, d'après un plan dressé par N. Rilieux & Co., ingénieurs, en date du 17 février 1837 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire; le dit lot mesurant 22 pieds 8 pouces 3/5 de face à la rue Girod, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Sur ce terrain, est une forge, connue comme celle de Forno.

2o—Un terrain, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Poydras et Perdido, en face la Nouvelle Bourse du Commerce, portant le No 3 sur un plan dressé par Hugh Grant, ingénieur, en date du 14 janvier 1837 et déposé en l'étude de J B Marks, notaire. Le dit lot mesure 26 pieds de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 102 pieds, 3 pouces 1 5/8 lignes sur la ligne de division du No. 4, et 102 pieds, 3 pouces sur l'autre ligne. Sur ce terrain, il existe un atelier de charpentiers, qui sera enlevé par le locataire. Le terrain est loué, sans l'atelier à $12 50 cents par mois.

3o—Deux terrains, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Union, Baronne & Philippa, mesurant chacun 22 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, courant jusqu'à un passage de 10 pieds de large, qui conduit à la rue Philippa. Sur cette propriété existe un magasin d'entrepôt pour les tabacs.

Conditions de vente des propriétés ci-dessus décrites: Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets sans endosseurs.

4o—La résidence commode, connue comme la maison de Thomas L. Harman, faisant face au fleuve, dans la ville de Carrollton mesurant 236 pieds 11 pouces 9 lignes de façade, avec le droit de batture, ayant les mêmes dimensions sur la rue de la Levée, sur une profondeur d'environ 192 pieds. La maison est bâtie des meilleurs matériaux, de 70 pieds carrés, avec des galeries sur chaque côté et pourvue toutes les commodités et dépendances nécessaires à une résidence de famille, écuries, remise, serres, &c., avec une grande quantité de plantes choisies et d'arbustes verts. Les améliorations ont coûté plus de $25,000.

5o—Cinq terrains de dimensions irrégulières, sur la ligne supérieure de la propriété décrite sous le No 4, avec les améliorations qui s'y trouvent; soit une bonne et solide maison de maître et les dépendances, rapportant un loyer de $10 par mois. Les deux terrains situés près de la grande maison, seront vendus séparément, et les trois autres terrains, y compris la maison, en un seul lot.

Conditions des propriétés sous les Nos 4 et 5: un sixième comptant, la balance à 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ans de crédit, en billets portant 5 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente, sans endosseurs, mais avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur s'obligeant à assurer les bâtisses pour les 2 tiers du montant des billets fournis et à transférer la police au vendeur jusqu'à parfait paiement.

6o—Cinq terrains de dimensions irrégulières sur la ligne inférieure de la propriété décrite sous le No 4, avec les améliorations qui s'y trouvent; soit une bonne maison de maître, contenant 10 chambres et un magasin octogone, ayant façade sur la rue. Cette maison peut loger commodément une grande famille, elle est louée à raison de $250 par an, jusqu'au 1er juillet prochain, avec le privilège de prolonger ce bail jusqu'au 1er novembre suivant.

7o—Trois terrains, dans l'îlet borné par les rues Mary, Monroe, Levée et le Chemin Public.

8o—Quatre terrains dans l'îlet borné par les rues Monroe, Mary, Quatrième et Levée.

9o—Deux beaux îlets, connus sous les lettres A & B, contenant 44 terrains, faisant face à la résidence de G R Stringer, sur le chemin à coulisses de Carrollton, dans la ville de Carrollton.

10o—Deux îlets sous les lettres C & D, contenant 44 terrains, situés immédiatement derrière les deux îlets A & B.

11o—Un îlet, sous la lettre K, contenant 24 terrains, borné par les rues Jefferson, Cambronne, Quatrième & Zimpel, à quatre îlets du Dépôt.

12o—Huit terrains dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Barthe, Troisième & Cambronne sous la lettre G, ce sont les Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 & 19.

13o—Treize terrains, dans l'îlet sous la lettre J, borné par les rues Jefferson, Troisième, Cambronne & Zimpel, étant les Nos 3, 4, 5, 12, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23 & 24.

14o—Quatre terrains formant l'encoignure des rues Jefferson & Levée, dans l'îlet borné par les rues Levée, Jefferson & Monroe, et le Chemin Public. Sur le terrain faisant l'encoignure existe une bonne maison, louée à raison de $11 par mois.

15o—Quatre terrains sous les Nos 6, 7, 8 & 9, dans l'îlet borné par les rues Levée, Jefferson, Barthe & Monroe. Il existe sur le terrain No 6 une bonne maison qui peut rapporter un loyer de $10 par mois.

16o—Huit terrains dans l'îlet C, borné par les rues Jefferson, Troisième, Zimpel & Monroe.

17o—Vingt terrains, à Greenville, dans l'îlet borné par les rues Esther, des Pins & Wall, et la ligne inférieure de Carrollton sous le No 44, à cinq îlets du chemin à coulisses de Carrollton et près l'Hippodrome.

Conditions—Pour les propriétés désignées sous les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17: Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets sans endosseurs, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Dans le cas où les billets donnés pour ces propriétés, sont de No 6 à No 17 inclusivement ne seraient pas payés à maturité ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, comme clause pénale [illegible].

Les acquéreurs devront passer leurs actes dans les dix jours qui suivront la vente, à défaut de quoi le vendeur se réserve le droit de revendre les propriétés à leurs risques et périls, après deux jours d'avis, dans deux journaux de cette ville, sans autre forme ni mise en demeure légale.

Actes de vente pardevant T Guyol notaire aux frais des acquéreurs. Dans le cas où les acheteurs des propriétés à Carrollton préfèreraient que leurs actes de vente fussent passés dans ladite ville, ils seraient en l'étude de C. C. Porter, notaire, pourvu que cette condition soit faite à l'encanteur au moment de la vente.

On peut voir et examiner les plans dans les bureaux des encanteurs. 25mars

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Jean Baptiste Fleury, décédé. PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 253—En vertu d'un ordre de vente daté du 25 février 1847, à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le mardi, 30 de mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

1o—Un lot de terre situé au faubourg Duverge, sur la rive droite du fleuve, et immédiatement en face de la ville, dans l'îlet [illegible] rues Patterson et Vilere et Bonne, et mesurant au pied français cent vingt pieds de face aux rues Patterson et Vilere, sur deux cent vingt huit pieds de profondeur et face à la rue Bonne, sur deux cent vingt quatre pieds [illegible]. Le dit lot de terre fait partie du lot désigné sous le No Deux, sur le plan dudit faubourg Duverge, dressé par Claude Nicolas Bouchon, voyer, en mars 1819, dont une copie est déposée en l'étude de Wm Christy, notaire public, comme successeur de Hugues Lavergne; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Un lot de terre situé au même faubourg et formant l'encoignure des rues Patterson et Bonne, ayant, au pied français, cent vingt pieds de face à la rue Patterson, et s'étendant en profondeur jusqu'à la Levée, le fleuve Mississippi formant la limite du fond; le dit lot de terre faisant partie de l'îlet désigné sous le No Cinquante Cinq; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3o—Quatre terrains, situés au faubourg Franklin et désignés sous les Nos 14, 15, 16 et 17 de l'îlet No 207, qui se trouvent renfermés entre les rues des [illegible], de la Loi, des Magistrats, et la promenade Franklin. Les dits terrains Nos 14 et 15 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue de la Loi, sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles; et les Nos 16 et 17 qui sont aussi contigus, mesurent chacun trente et un pieds, onze pouces, cinq lignes de face à la dite promenade Franklin, sur cent quatre pieds dix pouces, deux lignes de profondeur, le lot No 16 formant encoignure à la dite rue de la Loi, le tout mesure américaine.

Conditions.—Un tiers payable comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque, les dits billets en cas de non-paiement à échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an. L'acte de vente sera fait par le shérif. JOHN L. LEWIS, 28 fev—3 on 30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feue Mme Adolphe Plessy, décédée. QUATRIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 494—En vertu d'un ordre de vente daté du vingt-cinq janvier 1847, lancé par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, je procéderai, le jeudi, vingt cinq mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la dite propriété, savoir: Un lot de terre situé au faubourg Franklin de cette ville, dans l'îlet No 62, faisant partie des terrains désignés sous les Nos dix et onze du dit îlet No 62, sur un plan particulier déposé en l'étude de Hugues Pedesclaux, alors notaire, sous le No 25 de son livre de plans. Le dit lot de terre ayant mesure américaine, 29 pieds de face à la rue Mandeville, sur 118 pieds de profondeur, lequel lot se compose de un pied de face sur toute la profondeur, à prendre dans le lot No dix et de 28 pieds de face sur la même profondeur, à prendre dans le lot No onze, du susdit plan, ensemble toutes circonstances et dépendances du dit lot de terre. Conditions: comptant. L'acte de vente sera passé par A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur. JOHN L. LEWIS, 20 fev—3 en 30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu Isaac H. Erwin, décédé. TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans No 33.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 19 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le Jeudi, 25 Mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir: Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situés au faubourg Delord, au dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Gaiennie, Suzette et Tchoupitoulas, désignés sous les numéros Un, Deux, Trois et Quinze, d'après un plan dressé par le voyer de la ville, le 31 Mars 1831, et annexé à un acte passé en l'étude de Wm Christy, notaire public en cette ville, le 21 Avril 1831. Les lots numéros Un et Deux mesurent chacun 23 pieds 8 pouces de face à ladite rue de la Nouvelle-Levée, sur 191 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No Trois mesure 23 pieds 8 pouces et demi de face à ladite rue de la Nouvelle Levée, sur 191 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Et le lot No. Quinze mesure 34 pieds 8 pouces de face à ladite rue Tchoupitoulas, sur 19 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; le tout mesure américaine. Lesquels quatre lots de terre ont été acquis par Isaac H. Erwin de Jas. Erwin, par acte au rapport de William Christy, notaire public en cette ville, en date du 13 Juillet 1836. Conditions: Six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de leur date et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de vente devant G. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L LEWIS, 20fev—3fen30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage. DEUXIEME Cour de district de la Nouvelle-Orléans, No 337—Succession de feu Louis Bourgeois, Marie Adèle Bourgeois, épouse de G. Drouet vs ses co-héritiers et al. pour partage.—En vertu d'un ordre de vente, daté du [illegible] mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le lundi 12 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, et à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir: Une certaine portion de terre située dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à 4 ou 5 milles environ de Thibodaux, [illegible] JOHN L LEWIS, [illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] 100 [illegible] truffes, 100 [illegible] de lièvres, truffés, 6 caisses chapeaux de soie de Paris. TH BAILLY BLANCHARD, 1 fev—30 [illegible] rue de la Douane

VENTES DE CE JOUR

Bottes, Souliers, Brodequins et Marchandises Sèches. PAR P. B. PETITPAIN. AUJOURD'HUI [illegible] 25 mars, [illegible]. 50 caisses bottes, [illegible]. AUSSI [illegible]

PIANO DE H. HERZ et Couverts d'argent. PAR N. VIGNIE. IL sera vendu jeudi 25 mars, à 10 heures du jour, [illegible] rue de Chartres, Un beau Piano [illegible] de H. Herz [illegible]. AUSSI Quatre douzaines couverts d'argent [illegible]

Vente pour cause de départ PAR N. VIGNIE. IL sera vendu sans réserve pour cause de départ, jeudi 25 mars 1847, à dix heures du matin, au [illegible] rue de Chartres [illegible] un magasin d'encan. Un magnifique mobilier [illegible] 24 mars—3

VENTE A L'ENCAN *De Propriétés et d'Esclaves de Valeur.* PAR P. L. FRICOU. IL sera vendu le jeudi 25 mars 1847, à midi, à la Bourse de [illegible]: 1o UN TERRAIN [illegible] entre Remparts et St Claude, [illegible] français, 32 pieds de face [illegible] 126 pieds [illegible] maison de maître [illegible] Bourse, entre Conti et Bienville. 2o UN TERRAIN [illegible] Banque des Citoyens de la Louisiane [illegible] $2500 [illegible] Avril 1847, selon la Charte de ladite Banque [illegible]. 3o MARY, mulâtresse, âgée d'environ 25 ans et ses [illegible] enfants JOHN, âgé de 5 ans et demi; et MANUEL de [illegible] mois. [illegible] 4o RICHARD, mulâtre, âgé d'environ 24 ans, domestique [illegible]. 5o BETSY, [illegible]. 6o CELESTINE, mulâtresse, âgée d'environ 16 ans, domestique de maison [illegible]. CONDITIONS DE LA VENTE. [illegible] devant Adolphe Mazureau, not. pub. 24 mars

Famille d'Esclaves de la Virginie PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs. IL sera vendu [illegible] samedi 27 courant [illegible] HENRY [illegible] 24 mars—2

PAR F FERNANDEZ & WHITING. IL sera vendu [illegible]. Un lot de cuivre à doublage. Un lot de voiles, cordage, [illegible] 24 mars—2

VENTES A L'ENCAN.

Vins de Porto [illegible] PAR J. B. BLACHE. VENDREDI, 26 du courant, à 11 heures, il sera vendu, à leur magasin, [illegible] rue de la Vieille Levée: 25 quarts et 5 demi [illegible] vin d'Oporto [illegible]

Distillerie de Carrollton. PAR BEARD, CALHOUN & Co. IL sera vendu à l'encan [illegible] à midi, à l'Arcade de Banks [illegible] Harman, [illegible] SIX LOTS DE TERRE [illegible] Carrollton [illegible]. Conditions.—La propriété, un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, [illegible] billets portant hypothèque jusqu'à final paiement. La machine et les appareils seront vendus à crédit de quatre mois, en billets satisfaisants. L'acte de vente, pardevant un notaire au choix de l'acheteur. 25mars—4

PAR J B. BLACHE. IL sera vendu, samedi 27 courant, à midi, à la Bourse St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, ANNE, âgée d'environ 13 ans, jolie mulâtresse et domestique intelligente, provenant de la vente judiciaire de la succession de Joseph Clark, le 15 décembre dernier. 24mars

Vente pour cause de départ pour l'Europe PAR M. BARNETT Jr. IL sera vendu le samedi 27 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, sans aucune réserve. Le nègre nommé TOM, âgé d'environ 27 ans, bon travailleur au champ, et recommandé comme sujet fidèle; garanti des vices et maladies [illegible] par la loi. Conditions—comptant. 24 mars—4

PAR ABAT & DOMINGON. IL sera vendu samedi prochain, 27 mars 1847, à midi, à la Bourse de la Cité rue St Louis, sans réserve: VINGT DEUX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Tremé, district Castanedo, dans l'îlet compris entre les rues [illegible], Laharpe, Johnson et Lapeyrouse,—onze de ces lots sont entourés. Les 22 lots de terre seront vendus d'après un plan qu'on pourra voir chez les encanteurs [illegible] passage de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti, No. 12, et qui sera exposé le jour de la vente à la Bourse de la Cité. Conditions: Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, etc. 24 mars—4

PAR F. B. WINSTON. 450,000 CIGARES HAVANE, A L'ENCAN. IL sera vendu le vendredi 26 du courant, à 11 heures, au magasin de B. Valls, No 26, rue de la Commune, **450 milliers de Cigares** [illegible] de la Havane, et comprenant [illegible] Regalias, [illegible] et Millares, des marques les plus choisies, une partie desquels ont droit au drawback, [illegible] garantis être exportés par le vendeur. La vente sera positive pour clore des consignations. Les acheteurs sont invités à venir examiner [illegible]. Conditions.—Au-dessous de $250, comptant; au-dessus de $250, à 60 jours, et au-dessus de $500, à 90 jours de crédit, en billets endossés. A LEVY, Encanteur. 23mars—4 W S [illegible], Crieur

Vente à l'encan d'une partie des esclaves de la compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche PAR ST-CROIX GUIBAULT. IL sera vendu samedi 10 avril prochain, à midi, à la Bourse de Cité rue St Louis TRENTE CINQ esclaves appartenant à la compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche, parmi lesquels se trouvent des [illegible] forgerons, charpentiers, [illegible]. Conditions—Un quart comptant, et la balance à un an de crédit, en effets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale, et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, à dater du jour de l'échéance, jusqu'à parfait paiement. Tout esclave vendu ne sera livré [illegible] que la vente aura été passée [illegible] de l'acquéreur. Actes de vente pardevant Amedée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. [illegible]

Succession de Mme Vve Eugène Marchand. *Vente sans réserve pour opérer un partage.* PAR N. VIGNIE, No 41, rue Chartres. IL sera vendu [illegible] samedi 10 avril 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, les propriétés et esclaves appartenant à ladite succession, savoir: Quatre lots de terre situés au faubourg Montegut, dans l'îlet renfermé par les rues Montegut, Grands Hommes, Clouet et Casacalvo. Le lot No 1, formant encoignure, mesure [illegible] de face à la rue Casacalvo, sur 127 pieds [illegible] de profondeur et face à la rue Montegut, ensemble la maison en briques à 2 étages et autres dépendances. Les lots Nos 2 et 3, mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Montegut, sur 130 pieds [illegible] de profondeur. Les lots Nos. 4, 5, 6 et 7 mesurent chacun 24 pieds de face à la rue Montegut [illegible] formant l'encoignure des rues Montegut et Grands Hommes. Le lot No 8, mesure 29 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur. Les lots Nos 9, 10 et 11, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 127 pieds [illegible] et 5 lignes de profondeur. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse le jour de la vente. Le tout mesure américaine. Sally, négresse âgée de 32 ans, bonne domestique de maison, [illegible]. Kitty, mulâtresse américaine, âgée de 40 ans, [illegible].

CONDITIONS: Le No. 1 sera vendu avec les 40 actions de la Banque des Citoyens qui reposent sur ledit lot, [illegible] l'acquéreur assumera la dette de $1300 [illegible] due à la Banque des Citoyens, le 1er avril 1847; [illegible] la charte, et la balance 1/3 comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés [illegible]. Les lots Nos 2 à 11, un cinquième comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les esclaves, 1/4 comptant, la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés. Les actes de vente seront passés pardevant A. Chiappella, aux frais des acquéreurs [illegible]. Les billets seront divisés en coupons selon la convenance des acquéreurs. Les billets porteront 8 pour cent d'intérêt, s'ils n'étaient payés à leurs échéances jusqu'à parfait paiement. 24mars